

Typologie des plafonds de dépenses et recettes (2000-2006)

Légende: Tableau comparatif des plafonds de dépenses et de recettes pour la période 2000-2006.

Source: LAFFINEUR, Marc; VINÇON, Serge. Rapport au Premier ministre sur "Les perspectives financières européennes 2007-2013". Paris: La Documentation française - Bibliothèque des rapports publics, 2004. 220 p. (Disponible sur <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000098/0000.pdf>). "Typologie des plafonds de dépenses et de recettes", p. 18.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/typologie_des_plafonds_de_depenses_et_recettes_2000_2006-fr-a5c83c28-ff8a-4a19-9efe-4ea5dceded13.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

Typologie des plafonds de dépenses et recettes (2000-2006)

	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements	Ressources propres
Accord interinstitutionnel/ Perspectives financières (PF)			
Évaluation	Plafond en valeur, montant variable chaque année sur la durée des PF	Plafond en valeur, et en % du RNB; montant variable chaque année sur la durée des PF	Plafond en % du RNB: 1,24% du RNB
Portée	Plafond impératif mais révisable	Plafond en valeur impératif mais révisable; plafond en % du RNB	Plafond normatif, impératif et non révisable sauf nouvelle décision
Décision ressources propres			
Évaluation	Plafond en % du RNB: 1,31% du RNB		Plafond en % du RNB: 1,24% du RNB
Portée	Plafond fixe, sans durée d'application, à caractère normatif, impératif et non révisable sauf nouvelle décision		Plafond fixe, sans durée d'application, à caractère normatif, impératif et non révisable sauf nouvelle décision